

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 8, no 11, lundi 7 avril 2008

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Séminaire de la Fondation du Commonwealth à Londres
- Rencontre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avec le Secrétaire général de la Francophonie
- La ministre de la Culture et de la Communication et la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de France lancent une consultation publique sur les conclusions de la mission sur « Le cinéma et le droit de la concurrence »

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- L'Observatoire de la culture et des communications du Québec : Une référence à inclure dans vos signets !
- Le gouvernement du Canada appuie DiverCiné : les écrans de la Francophonie du monde

Autres actualités d'intérêt

- Conte-moi la francophonie


Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat de d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007. D'autres rencontres du Comité auront lieu d'ici la prochaine Conférence des Parties, prévue aux environs du mois de juin 2009, à Paris, France.

Au moment d'écrire ces lignes, 80 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à

toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Séminaire de la Fondation du Commonwealth à Londres

La Fondation du Commonwealth, en collaboration avec la Délégation générale du Québec, tenait un séminaire intitulé « Sharing Strengths », à la Malborough House de Londres, le 11 mars 2008. Selon le communiqué de presse diffusé sur le Portail international du gouvernement du Québec ([Québec International](#)), une trentaine de spécialistes de l'UNESCO, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que des représentants de gouvernements et de milieux culturels du Commonwealth étaient réunis pour discuter de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

Le communiqué précise que « le Québec a donné son appui de façon particulière à la Fondation dans le cadre de cet événement avec comme objectif principal de trouver les moyens d'engager davantage de pays du Commonwealth dans le processus de ratification de la Convention de l'UNESCO adoptée en 2005. » « L'événement a permis aux représentants du Commonwealth d'établir pour la première fois des liens de travail avec ceux de l'OIF. » « De futures collaborations entourant la ratification de cette Convention de l'UNESCO sont maintenant envisageables », ajoute la nouvelle.

Québec International signale que le Québec a apporté son expertise technique dans ce dossier grâce à la participation du directeur général des affaires multilatérales et engagements internationaux au ministère des Relations internationales du Québec, M. Éric Thérout. « Au cours de son exposé, écrit le communiqué, M. Thérout a notamment souligné les points importants de la Convention de l'UNESCO, expliqué les raisons pour lesquelles il est primordial de la ratifier et fait part de l'historique de l'implication du Québec dans la Convention. » Le secrétaire de la Fédération internationale des Coalitions nationales pour la diversité culturelle, M. Jim McKee, est également intervenu pour présenter le rôle que la société civile, notamment les associations professionnelles de la culture, a joué dans tout le processus.

En après-midi, rappelle la nouvelle, les participants se sont réunis en groupes de travail pour discuter des trois principaux enjeux : « comment engager tous les pays du Commonwealth dans le processus de ratification de la Convention, impliquer la société civile et développer des mesures et des mécanismes permettant d'implanter la Convention ». Le communiqué conclut que les participants « se sont entendus sur quelques recommandations à l'issue de la rencontre, notamment sur l'importance de sensibiliser et d'informer le public sur la Convention et de travailler à l'opérationnalisation du Fonds international pour la diversité culturelle inscrit dans la Convention ».

Nous vous invitons également à lire le [communiqué de presse](#) (en anglais) diffusé par la Fondation du Commonwealth après la tenue de ce séminaire.

Source :

- [Communiqué de presse – Québec International](#)

Haut de la page 

Rencontre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avec le Secrétaire général de la Francophonie

À l'invitation de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie, a effectué une visite

officielle au Siège des Nations Unies à New York, le 28 mars 2008.

À cette occasion, rappelle le communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), « le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Francophonie ont, entre autres, passé en revue les questions de politique internationale et se sont félicités de la conformité de leurs vues en ce qui concerne la paix dans le monde, le règlement pacifique des conflits et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le dialogue des cultures et des civilisations ».

L'OIF signale de plus, qu'à l'invitation d'Abdou Diouf, le Secrétaire Général des Nations Unies a accepté de participer à la XII^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage prévue du 17 au 19 octobre 2008 à Québec (Canada).

Source :

- [Communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 


La ministre de la Culture et de la Communication et la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de France lancent une consultation publique sur les conclusions de la mission sur « Le cinéma et le droit de la concurrence »

Le 28 mars 2008, la ministre de la Culture et de la Communication de France, M^{me} Christine Albanel et la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de France, M^{me} Christine Lagarde ont annoncé le lancement d'une consultation publique sur les conclusions de la mission sur « Le cinéma et le droit de la concurrence » remises par Anne Perrot et Jean-Pierre Leclerc.

« À l'issue de la mission qui leur avait été confiée en septembre 2007, Anne Perrot et Jean-Pierre Leclerc, ont remis aujourd'hui leurs conclusions aux deux ministres. Les deux rapporteurs proposent un certain nombre de solutions aux problèmes qu'ils ont relevés et analysés au cours d'un dialogue approfondi avec tous les professionnels concernés : créateurs, producteurs, distributeurs, exploitants et experts. »

La nouvelle précise que l'ensemble des propositions feront l'objet dans les prochaines semaines d'une large concertation avec les professionnels concernés et, pour celles qui le nécessitent, d'une saisine pour avis du Conseil de la concurrence.

Le communiqué de presse rappelle que l'objectif de la mission était « de répondre à des préoccupations concrètes touchant, entre autres au cinéma en salles : conditions de sortie des films en salle; craintes de guerres de prix et débat autour des cartes illimitées; conséquences de l'annulation par le Conseil de la concurrence d'une partie du code de bonne conduite entre exploitants et distributeurs; conflits entre salles subventionnées par des municipalités et salles privées; interrogations sur l'avenir du régime d'autorisation des ouvertures de multiplexes etc... »

Les propositions du [rapport](#)  (en français) sont soumises à consultation publique jusqu'au 30 avril 2008 et sont aussi consultables en ligne sur : www.minefe.gouv.fr

Source :

- [Site Internet du ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec : Une référence à inclure dans vos signets !

L'échange, l'analyse et la diffusion de l'information font partie intégrante des obligations faites aux Parties par la Convention de l'UNESCO sur la protection et la

promotion de la diversité des expressions culturelles. La Convention nécessite, entre autres, que « les Parties s'accordent pour échanger l'information et l'expertise relatives à la collecte des données et aux statistiques concernant la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'aux meilleures pratiques pour la protection et la promotion de celle-ci » (article 19). Également, la Convention requiert que « les Parties fournissent tous les quatre ans, dans leurs rapports à l'UNESCO, l'information appropriée sur les mesures prises en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire et au niveau international [et qu'elles] partagent et échangent l'information relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles ».

Pour faire face à ces exigences, les Parties devraient pouvoir disposer de données statistiques pertinentes et objectives. C'est dans cet esprit que nous portons aujourd'hui à votre attention une référence de grande importance en matière de statistiques dans le domaine de la culture et des communications au Québec : L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ, Observatoire).

L'OCCQ a pour mission de fournir un portrait statistique fiable et évolutif du secteur de la culture et des communications au Québec. Il vise à répondre aux besoins réels et concrets des intervenants des secteurs de la culture et des communications ainsi que de ceux qui traitent avec ces secteurs en matière de statistiques, de soutien à la recherche et de veille. L'OCCQ est une unité administrative (une direction) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), qui est l'agence statistique officielle du Québec.

En bref, le mandat de l'Observatoire consiste à :

- « développer un système intégré de statistiques de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications;
- faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des intervenants des secteurs de la culture et des communications;
- faciliter les collaborations avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire;
- valoriser les banques de données existantes chez les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et favoriser les interactions avec les autres producteurs de statistiques ou de connaissances qui œuvrent dans des domaines semblables ou connexes;
- mobiliser de nouvelles ressources, notamment en offrant des services professionnels sur une base d'affaires;
- documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications dans la société moderne, et contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales ».

Nous vous invitons à visiter le [site web de l'OCCQ](#) et à prendre connaissance des nombreux produits et services qu'on y propose. Par exemple, vous pouvez y consulter le Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004, « un ouvrage jusqu'à présent inédit ». Ce document de référence présente la classification des organismes et entreprises de la culture et des communications au Québec selon 15 domaines (arts de la scène, livre, cinéma et audiovisuel...) et selon leur fonction dans la filière de production (création, production...). « Le Système a été élaboré par l'OCCQ, après consultation menée auprès des milieux culturels. Le but de l'ouvrage est de fournir une structure logique, une nomenclature et un ensemble de définitions permettant de décrire les entités au sujet desquelles l'OCCQ produit des statistiques. Tous les travaux de l'Observatoire recourent désormais à cette classification et à son vocabulaire ».

L'Observatoire signale que « bien qu'il ait été conçu expressément pour servir de cadre aux travaux statistiques de l'OCCQ, le Système renferme une somme de renseignements susceptibles de servir à d'autres intervenants. Voilà pourquoi l'OCCQ a choisi de publier l'ouvrage et de le rendre accessible à tous. Les travailleurs culturels, les artistes, les analystes, les gestionnaires de programme, les chercheurs et le grand public l'utiliseront comme ouvrage de référence pour connaître l'activité économique qui caractérise, par exemple, les « centres d'artistes », les « studios de doublage » ou les « diffuseurs de spectacles » ».

Au chapitre des statistiques, l'Observatoire fait la collecte et l'intégration de données; réalise des études et des enquêtes; tient un registre des entreprises et organismes de la culture et des communications; opère des banques de données communes.

Les activités de diffusion de l'OCCQ s'exercent surtout par le biais de deux canaux : un site Internet ainsi que des rapports d'études et des compilations thématiques. Par exemple, le bulletin « [Statistiques en bref](#) » publié sur une base ad hoc aborde, au fil des numéros, différents thèmes reliés au secteur de la culture et des communications au Québec. Chaque numéro contient une brève description de l'information statistique, des tableaux de données et des graphiques. Également, l'Observatoire publie des documents annuels intitulés « Statistiques principales de la culture et des communications au Québec » et « Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante ».

Le 17 mars dernier, lors du Forum sur l'économie créative qui s'est tenu à Gatineau, au Québec, le directeur général de l'OCCQ, M. Dominique Jutras, a fait une présentation générale du rôle et des fonctions de son organisme. Sur le thème « [La statistique au service du système culturel québécois](#) », cette présentation ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui songent à se doter d'un tel instrument pour mieux suivre l'importance et l'impact socio-économiques de la culture et des communications sur leur territoire. À cet égard, nous soulignons également une autre présentation de M. Jutras, celle-là faite lors des Journées internationales de travail avec les Observatoires de la culture, tenues à San Sebastian (en Espagne). Cette présentation, intitulée « [Les Observatoires de la culture dans le monde : l'apprentissage par l'expérience](#) », se termine par un appel visant à établir les bases d'un partenariat international afin que les divers observatoires de la culture développent une approche originale pour étudier l'effet de la globalisation sur la culture.

D'ailleurs, certaines des données de l'OCCQ se retrouvent dans le [carnet](#) statistique « Chiffres à l'appui » qui vient d'être publié par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Conçu comme un aide-mémoire d'ensemble, ce carnet réunit des données sur le financement public, sur des organismes artistiques et culturels et industries culturelles, sur des pratiques culturelles et sur des programmes administrés par le Ministère.

Profitez de ce moment pour ajouter le [site Internet](#) de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec à vos signets !

Source :

- Site Internet de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec

Haut de la page 

Le gouvernement du Canada appuie DiverCiné : les écrans de la Francophonie du monde

Le gouvernement du Canada vient d'annoncer sa collaboration avec l'Ambassade de France au 6^e festival de films DiverCiné : les écrans de la Francophonie du monde. Ce festival offre une vitrine internationale à des œuvres cinématographiques de divers pays de la Francophonie, comme la Guinée, le Bénin, le Maroc, le Liban, le Vietnam, la Roumanie, la France et le Canada.

M^{me} Sylvie Boucher, députée de Beauport-Limoilou et secrétaire parlementaire du Premier ministre et pour la Condition féminine, a annoncé le 3 avril 2008, au nom de M^{me} Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, et en compagnie de M. Daniel Jouanneau, ambassadeur de la France au Canada, le lancement officiel de la 6^e édition de DiverCiné : les écrans de la Francophonie du monde. Cette année, DiverCiné se déroulera du 4 au 10 avril au cinéma ByTowne à Ottawa (Canada).

« La diversité culturelle est un bien précieux qu'il faut célébrer et promouvoir. Le gouvernement du Canada l'a d'ailleurs souligné sur la scène internationale par son adhésion à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, a déclaré la ministre Verner. DiverCiné est à l'image de la diversité qui caractérise le Canada et le monde francophone. »

« DiverCiné est une activité culturelle toujours très attendue par les francophones et les francophiles d'un bout à l'autre du pays, a souligné M^{me} Boucher. En plus de célébrer la Francophonie internationale, ce festival représente une occasion unique, pour les Canadiens, de découvrir des œuvres de cinéastes francophones des quatre

coins du monde. »

« DiverCiné est pour nous l'expression des identités, des imaginaires et des cultures du monde francophone dans toute sa diversité, a déclaré Daniel Jouanneau, ambassadeur de la France au Canada. Cette ouverture de la francophonie est exemplaire d'un mouvement plus large de promotion et de protection de la diversité des expressions culturelles. De l'Amérique du Nord à l'Europe, de l'Afrique au Moyen-Orient, et jusqu'en Asie du Sud-Est, cette expression équitable des cultures du monde, nous l'avons imaginée, défendue et promue ensemble. Ce sixième festival en est à la fois le résultat et le témoignage. »

Le communiqué de presse souligne que, tous les ans, dans le cadre des célébrations entourant la Journée internationale de la Francophonie, le festival de films DiverCiné fait découvrir des œuvres originales de qualité, projetées et primées durant de grands festivals internationaux et présentées de façon occasionnelle dans les salles de cinéma au Canada. Ces films provenant de divers pays francophones sont présentés dans la région de la capitale nationale, mais également à Moncton, à Halifax, à Toronto et à Vancouver.

Pour obtenir plus de détails sur DiverCiné, visitez le site www.divercine.com.

Source :

- [Communiqué du ministère du Patrimoine canadien](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Conte-moi la francophonie

Conte-moi la francophonie (www.conte-moi.net) est un centre de ressources du patrimoine oral francophone qui propose des contes collectés dans différents pays (Mali, Mauritanie, Sénégal et Haïti), enregistrés en français et en langue locale, accompagnés d'une fiche pédagogique.

Conte-moi la francophonie a pour objectif de créer et développer entre les pays ayant le français en partage un centre de ressources en ligne consacré au patrimoine oral pour enfants, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Il vise à collecter, sauvegarder, et valoriser les patrimoines oraux francophones et locaux pour enfants. Un autre objectif consiste à utiliser le patrimoine collecté dans une stratégie d'apprentissage de la langue française pour les jeunes enfants.

Conte-moi la francophonie bénéficie du soutien du Fonds Francophone des Inforoutes et du Ministère des affaires étrangères de France (Direction générale de la coopération internationale et du développement).

Source :

- [Site Internet de Conte-moi la francophonie](#)

Haut de la page 